



fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 25 mars 2020, 18h00, sur discord (Covid-19)

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont :

Federico Seragnoli (co-président), David Raccaud (co-président), Niels Rohrer, Loïc Pillard, Viktor Gradoux, Eleonora Shihaib, Nina Bidet, Matthieu Gisler, Léa Paccozzi

Secrétaire générale : Pauline Mottet (PV)

Secrétaire comptable : Benjamin Souane

Formalités

Scrutateurs : Nathanaël et Romain

6 associations représentatives

Plus de 10 délégué-e-s

→ Les scrutateurs valident que le quorum est atteint.

Est-ce que le système de vote soulève des questions ? → Pas de réaction

On fonctionne sur la confiance, merci de ne pas voter si vous n'en avez pas le droit. En cas de doute, nous ferons un vote via doodle pour voir les noms et prénoms.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Gestion de crise Covid-19

On présente d'abord nos 9 revendications, puis on reviendra sur chacune d'entre elles. On votera à la fin de chaque discussion sur chaque revendication, puis on fera un vote final sur l'ensemble des revendications. Il y aura également la possibilité d'ajouter des revendications.

- 1) Communication efficace de l'Université, des facultés et du corps professoral
- 2) Garantir deux sessions d'examen. On ne veut pas qu'une session soit supprimée
- 3) Possibilité de demander un semestre de congé en faisant la demande auprès de la faculté le plus tardivement possible
- 4) Présentation aux examens mais pas de réussite → échec pas compté. Donc on peut se désinscrire ou alors se présenter mais l'échec ne sera pas comptabilisé et pas de conséquences sur la suite du cursus.
- 5) Pas de présentation à l'examen : automatiquement excusé sans besoin de justification
- 6) Si pas de crédits, ne sera pas comptabilisé comme une tentative

- 7) Durée maximale des études ne prendra pas en compte le semestre voire l'année académique + cohérence avec les bourses et aides sociales
- 8) Demander aux enseignant-e-s et correcteurs/trices de prendre en compte les situations particulières (armée, etc.) -> égalité de traitement
- 9) Flexibilité et liberté de choix aux étudiant-e-s selon leur situation

Romain : Est-ce que tu peux rappeler le processus à partir du moment où on vote et par rapport aux similitudes avec l'UNIGE ?

David : Ces revendications ont été formulées et écrites rapidement, donc si vous les adoptez on les travaillera pour plus de clarté dans le communiqué de presse. Ensuite on les enverra à la Direction pour qu'elles soient prises en compte. Dans le cas où ce ne serait pas pris en compte, on pourra contester ensuite. On publiera également sur notre site et réseaux pour donner l'accès aux infos aux étudiant-e-s.

Lara : Est-ce que vous prenez aussi en compte les étudiant-e-s qui seraient en échec définitif et pour qui ça aurait une implication différente ?

David : En faisant en sorte qu'aucun échec ne soit compté, les gens en échec définitif seraient épargnés et auraient droit à une deuxième tentative l'année prochaine.

Léon : Pourquoi ne pas avoir demandé que les examens soient maintenus ?

David : Ce soir on va voter sur ces revendications et elles ne seraient modifiées qu'en terme de forme, pas de fonds. On fera aussi un communiqué de presse. Là-dessus, ce ne serait pas voté. On peut proposer de rajouter la revendication de maintenir les examens à la fin si vous le souhaitez.

Constance : On a beaucoup de pratiques à l'ESC ce semestre. On ne peut pas les faire correctement maintenant et on voudrait savoir ce qui se passerait si on n'a pas d'échec à ces pratiques, parce qu'on ne pourrait pas les faire à l'automne.

David : La FAE ne peut pas y répondre parce que ça dépend des facultés. Dans nos revendications, on dit qu'il faut que ce soit peu impacté. Il faudrait que votre association représentative ait cette conversation avec votre faculté.

Marine : Je n'ai pas compris le point 8, vous demandez quoi exactement ?

David : C'est dire de manière large que les modalités de correction doivent prendre en compte la situation de tout le monde. Certains ne pourront pas rendre une partie de projet pour les séminaires selon leurs autres engagements et on demande que leur situation soit prise en compte. Ou alors, une flexibilité dans les dates des contrôles continus. On ne demande pas de revoir les exigences à la baisse mais d'offrir une flexibilité.

Lara : En Lettres, on a beaucoup de questions sur des validations continues ou des pratiques, je pense que vu que ça touche plusieurs facultés on pourrait ajouter quelque chose à ce sujet.

David : On va en discuter après les 9 revendications proposées. Merci de faire des propositions de revendications par écrit si possible.

On reprend les revendications une par une :

1)

Vote :

Pour : unanimité

2)

David : Cette revendication demande aussi qu'il y ait une session en juin. Si ce n'est pas clair, on le formulera mieux dans nos revendications.

Romain : S'il y a toujours des mesures de distance en juin peut-être que l'uni devra répartir les deux sessions sur plus de temps, en multipliant par exemple les salles. Comment s'interroger pour une revendication, soit dans celle-là soit dans une autre, demandant comment l'uni doit se débrouiller si les sessions sont plus proches l'une de l'autre ?

David : La vie normale ne reprendra sûrement pas avant fin mai. Pour l'instant, on pensait revendiquer ce qui est écrit, et si la situation évolue on pourrait demander d'élargir les sessions pour réussir à répondre aux évolutions possibles. On soulèvera cette problématique si le confinement se prolonge.

Nathanaël : Je le proposerai à la fin mais je l'aborde déjà ici. On pourrait motiver les différents enseignants à déjà préparer les examens à distance pour la session de juin, donc à anticiper.

David : On pourrait ajouter un point à la revendication 8 sur la flexibilité et l'anticipation.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

3)

David : Toute personne mal à l'aise ce semestre pourrait se désinscrire jusqu'à une certaine date, la plus tard possible.

Romain : On pourrait préciser un délai ?

David : On espérait que l'Unil propose un délai plus long que Genève.

Cléo : Pour le semestre de pause, on pourrait prendre en compte les notes déjà acquises pendant le semestre ?

David : Il faudrait dans ce cas sûrement ne pas se désinscrire.

Cléo : Pour les travaux pratiques, dans certaines facultés ça a pu être déjà validé et on ne peut pas le repasser. Il faut qu'on voie avec les administrations.

David : Les crédits de l'automne ne seraient pas perdus si on fait une demande de congé pour le semestre de printemps.

Nathanaël : Apparemment, ce n'est pas le cas en droit.

David : Il faudrait que la réponse soit la même pour tou-te-s les étudiant-e-s.

Ajouter à la revendication : « et que cette demande n'ait pas de conséquence sur les crédits obtenus lors du semestre d'automne 2019 ».

Vote avec cette modification :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

4)

Ce qui a été obtenu pendant l'automne sera validé, peu importe ce qui se passe ce semestre.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

5)

Valentina : J'ai un doute sur la non-justification à l'examen. Il faudrait peut-être une petite justification, pas forcément du médecin mais de quelqu'un qui a dû travailler, garder ses enfants, etc. Ça pourrait créer des abus et j'ai peur que l'unil n'accepte pas l'entier des revendications dans ce cas.

Cléo : Ce serait quand même conditionné par le fait, en cas de situation extraordinaire, de quand même prévenir qu'on ne va juste pas passer l'examen ? Ça peut être problématique pour les profs de pas avoir de notification à l'avance disant qu'un certain nombre d'étudiant-e-s ne seraient pas présent-e-s.

David : On ne sait pas à quoi ressemblera la situation en juin. Il faut pouvoir garantir que même s'ils s'inscrivent à cet examen et le préparent mais que pour une raison x et y, s'ils n'arrivent pas se présenter, ils n'aient pas besoin de se

justifier de ne pas se présenter à l'examen et ce sans conséquence. On peut demander aux étudiant-e-s un peu de savoir-être et envoyer un petit mail d'excuse au prof, pour les oraux notamment. Mais je ne pense pas que ce doit être une obligation de devoir se justifier.

Constance : Comment ça se passerait si on a été réquisitionné pour l'armée, ça crée des circonstances spéciales ?

David : Ce serait inclus dans les circonstances spéciales, mais on a une revendication, qui est la 8^{ème}, dans laquelle on nomme les gens qui sont appelés en renfort.

Stella : Si on décide de ne pas se présenter à un examen sans justificatif, ou si on le rate, est-ce que ça impliquera de faire tous les examens ou de refaire ceux qui ont été ratés uniquement ?

Nathanaël : Les crédits sont acquis quand toute l'année est terminée. Donc il faut un point supplémentaire pour assurer que les crédits acquis en automne soient comptabilisés.

David : Y compris les séminaires et contrôles continus.

Stella : Par rapport aux excuses, je ne comprends pas la remarque d'une autre déléguée, je pense que vu la situation de travail ce ne serait pas une bonne idée de devoir faire la police de qui a ou non une bonne excuse.

David : On a décidé en effet de ne pas demander qu'il y ait de justification mais que dans la mesure du possible, les étudiant-e-s préviennent.

Vote :

Pour : 19

Contre : 2

Absentions : 0

6)

Romain : Il faut être sûrs qu'on puisse quand même s'inscrire pour le refaire en première tentative au moins d'août, puisqu'il faut le faire pendant le semestre et non pas en juillet. Ce serait pris en compte dans une autre façon d'écrire le texte ?

David : On n'y a pas pensé en effet. Merci pour cette intervention. Il faut rajouter qu'en cas d'échec, on puisse se représenter à la session d'août directement. Je réfléchis où placer cet ajout.

Nathanaël : Dans les règlements internes de l'Unil, il est dit que chaque faculté fait comme elle l'entend. On devrait préciser ça dans un point à part.

David : On y reviendra dans les points supplémentaires pour en faire une revendication complète.

Vote :

Pour : 22 (unanimité)

7)

Vote :

Pour : 22 (unanimité)

8)

Lara : Il faudrait encourager les profs à déjà préparer leur validation dans le cas où les choses devraient être faites en ligne.

David : Oui on peut effectivement demander d'anticiper les futurs problèmes en préparant les examens en avance.

Nathanaël : On peut proposer ça sans offrir de solution concrète ?

David : Demander une direction large permet à l'Unil d'avoir cette revendication plus précise en fonction des facultés. C'est vraiment du cas par cas.

Maggie : Il y aussi la question des inégalités numériques ?

David : Oui on peut l'ajouter.

Cléo : Il faut assurer la session de juin. Tant que les mesures sanitaires sont respectées et la crise sous contrôle, il faut assurer que les examens seront faits de manière réelle sur place à l'Unil et pas de manière numérique.

David : Ce serait bien d'avoir un suivi plutôt qu'une revendication claire. Si jamais il faut une session de juin et qu'elle doit se faire en numérique ce serait un peu incohérent, ce serait mieux de se laisser de la marge et d'avoir un suivi. La priorité, c'est quand même une session de juin.

Maggy : Il faudrait aussi assurer un suivi psy ou un soutien par téléphone au vu de toute cette situation.

David : Si on voit une insuffisance par rapport à ça on peut le faire, mais pas dans les revendications expressément liées au semestre de cette année. J'encourage les associations à partager les infos sur les soutiens mis en place.

Vote : avec ajout inégalités numériques + anticipation des examens

Pour : 21 (unanimité)

9)

Vote :

Pour : 23 (unanimité)

10)

Revendication supplémentaire : que toute note ou crédit obtenu en automne 2019 soit maintenu quelle que soit la décision de l'étudiant-e pour cette session.

Joana : Je suis en train de valider des séminaires. Les crédits validés seraient gardés pour ça même si on ne fait pas les examens ?

David : Si on prend un semestre de congé, ce ne serait pas garanti. Mais si certains séminaires sont réussis mais que tu ne te présentes pas à d'autres examens, ces crédits devraient être garantis.

Nathanaël : « Tout examen passé ou crédit obtenu lors du semestre d'automne 2019 est acquis », voilà ma proposition de formulation.

David propose qu'on vote sur ces idées et que le Bureau reformulera correctement de son côté.

Vote :

Pour : 22 (unanimité)

11)

Cléo : La manière dont on doit passer des validations ou pratiques a changé suite à la fermeture des bâtiments, on pourrait avoir un examen en rattrapage pour permettre de repasser la matière.

Fanny : A ce propos, ou en tout cas concernant les validations continues :
Concernant les validations continues qui n'ont pas encore été adaptées :
- Proposer un système de validations continues en ligne
- Déplacer les validations continues durant les sessions d'examen, sans que cette réorganisation n'entre en conflit avec les examens
- Remplacement de la validation continue par un travail à rendre. Celui-ci devra être d'une charge de travail adaptée, n'exigeant pas d'ouvrages payants, ni en bibliothèque.

Cléo : Les évaluations continues ou travaux pratiques ont pu changer au cours du semestre, dû à l'impossibilité d'accès au campus : en cas d'échec de ces évaluations continues/TP, avoir la possibilité de repasser celles-ci sous une autre forme à une session de rattrapage (ce qui n'est pas toujours le cas).

On se demandait aussi pour le travail de bachelor ou de master, dans le cas d'annulation d'un semestre, si exceptionnellement ces modules pourraient être conservés. J'imagine que personne n'a envie de repasser un tel travail même s'il n'a pu passer les autres examens.

David : Se pose aussi la question de l'accès aux bibliothèques. Je ne vois pas la solution qu'on peut proposer à part rallonger de quelques mois le travail de master.

Cléo : On ne pourrait pas imaginer que ce travail soit validé ou acquis même si on ne se présente pas à la session de juin ? Dans le cas où on ne passe pas les autres examens.

David : Je pense que ça tombe un peu dans la revendication 9, qui demande de la flexibilité dans les acquis. Je pense que ce sera du cas par cas en fonction de ce qui a déjà été fait.

Constance : Est-ce qu'on précise que le travail de bachelor reste acquis ?

David : Que toute validation ne pouvant avoir lieu en raison de la situation actuelle puisse être validée d'une autre manière ou d'avoir possibilité de repasser celle-ci sous une autre forme à une session de rattrapage.

→ On reste dans des revendications le plus large possible. C'est l'esprit qui compte et pas la formulation exacte, on la retravaillera.

Vote :

Pour : 22 (unanimité)

12)

Constance : Si on rend notre travail de bachelor et qu'on fait un semestre de pause, est-ce que ce travail restera validé ?

David : Nos revendications répondent indirectement à cette problématique. Les délais de travaux de bachelor ou de master sont importants. Mais qu'on les pose maintenant ou le semestre prochain ne changerait rien, non ? C'est une situation complexe qu'on pourrait rediscuter avec les profs.

Constance : C'est pour éviter un problème pour les étudiant-e-s pour la suite.

Lara : On demande de ne pas pouvoir se présenter, donc si tu donnes ton travail de bachelor mais que tu ne te présentes pas, tes crédits sont conservés.

David : « Que les délais des travaux de Bachelor et de Master sont temporairement suspendus et à rediscuter avec les enseignant-e-s responsables. »

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 2

A ajouter dans le communiqué de presse :

Romain : « La FAE constate de manière générale que les inégalités sociales sont renforcées dans ce genre de crise. Les étudiant-e-s ayant la possibilité d'avoir un accès wifi, un espace de travail tranquille et sans nuisances sonores, n'ayant pas besoin de travailler (et ne perdant donc pas leur travail d'étudiant-e), n'ayant pas de trouble de la concentration ni autres difficultés, ont plus de facilité à réussir leur semestre. La FAE relève que cette situation d'inégalité sociale existe dans une moindre mesure même en dehors de cette crise. Elle discutera lors d'une AD d'automne de propositions permettant de lutter contre l'inégalité sociale durant le cursus universitaire, en situation normale comme en situation exceptionnelle. »

→ On pourrait en parler le semestre prochain, les espaces et ouvertures des bibliothèques, pas mal de revendications dont on pourrait discuter maintenant pour la suite.

David : La lutte contre les inégalités est dans les buts de la FAE, mais effectivement la crise fait ressortir encore plus ces inégalités.

Cléo : Peut-être aussi rajouter (avec ce que tu dis Romain) qu'on incite l'université à se pencher sur ces questions en lumière de la situation exceptionnelle, et pour assurer l'égalité des chances à tou-te-s les candidat-e-s ce semestre.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Pauline : J'en profite pour vous dire qu'on comptait profiter de ce message à la Direction pour les informer qu'on est déjà sous l'eau avec les demandes liées au fonds d'urgence et au FSE, donc qu'il y a un réel problème de précarité étudiante liée spécifiquement à la situation actuelle de pandémie.

Vote :

Pour l'ensemble de ces revendications :

Pour : 17 (unanimité)

Lignes directrices

Nous allons faire un vote de principe afin de ne plus devoir convoquer des AD extraordinaires si les revendications ou le travail du Bureau suit ces directions. Si de nouvelles revendications doivent être faites, l'AD sera évidemment convoquée.

Vote :

Pour : 16 (unanimité)

Pour que le Bureau prenne les décisions qui vont dans le sens de ces différentes lignes directrices :

Pour : 16 (unanimité)

Pauline : C'est volontiers si les associations peuvent partager le communiqué de ces revendications via leurs listes mailing et réseaux, étant donné qu'on n'a plus vraiment droit aux mails et que nos réseaux sont moins suivis que les vôtres.

La séance est levée à 20h26.